



# Conditions débitrices et créditrices applicables par Orange Bank Africa à partir de janvier 2025

## A - Tarifs des produits et services offerts à la clientèle des particuliers

### I - Conditions générales du compte

1.1	Conditions d'ouverture de compte (avec remise de la convention de compte)	
1.1.1.1	Compte chèque	Gratuit
1.1.1.2	Compte d'épargne simple	Gratuit
1.1.1.3	Dépôt à terme	Gratuit
1.1.1.4	Compte d'épargne logement	Non Applicable
1.1.1.5	Plan épargne logement	Non Applicable
1.1.1.6	Compte sur livret (délivrance du livret d'épargne)	Non Applicable
1.1.1.7	Compte joint	
1.1.1.7.1	Compte chèque	Gratuit
1.1.1.7.2	Compte d'épargne	Gratuit
1.1.1.8	Compte indivis	
1.1.1.8.1	Compte chèque	Gratuit
1.1.1.8.2	Compte d'épargne	Gratuit
1.1.1.9	Autres types de comptes	Gratuit
1.1.1.10	Dépôts initiaux pour les ouvertures de comptes chèque	Néant
1.1.1.11	Dépôts initiaux pour les ouvertures de comptes d'épargne	10 000 FCFA
1.1.1.12	Assurance décès accidentelle associée au compte chèque	Non Applicable
1.2	Conditions de clôture de compte	
1.2.1	Compte chèque	Gratuit
1.2.2	Compte d'épargne simple	Gratuit
1.2.3	Dépôt à terme	
1.2.3.1	Dépôt à terme (avant échéance)	Consulter la banque
1.2.3.2	Dépôt à terme (à l'échéance)	Gratuit
1.2.4	Compte d'épargne logement	Non Applicable
1.2.5	Plan épargne logement	Non Applicable
1.2.6	Compte sur livret	Non Applicable
1.2.7	Compte joint	
1.2.7.1	Compte chèque	Gratuit
1.2.7.2	Compte d'épargne	Gratuit
1.2.8	Compte indivis	
1.2.8.1	Compte chèque	Gratuit
1.2.8.2	Compte d'épargne	Gratuit
1.2.9	Lettre de clôture juridique	Négociable
1.2.10	Attestation de clôture de compte	20 000 F CFA HT
1.2.11	Autres types de clôture de compte	20 000 F CFA HT

### II - Services rattachés au fonctionnement du compte

2.1	Gestion de comptes	
2.1.1	Conditions débitrices et frais	
2.1.1.1	Meilleur taux débiteur appliqué à la clientèle	14,75% HT
2.1.1.2	Frais de tenue de compte sur livret d'épargne	Gratuit
	Commission de plus fort découvert	1,8% MIN 2 500 F CFA HT PROFESSION LIBERALE 0,15% MIN 5000 F CFA HT
2.1.1.3	Commission de mouvement au débit du compte	Gratuit
2.1.1.5	Commission de dépassement sur compte autorisé	14,75% + 5 000 F CFA
2.1.1.6	Commission de dépassement sur compte non autorisé	14,75% + 5 000 F CFA
2.1.1.7	Frais de tenue de compte	
2.1.1.7.1	Frais de tenue de compte courant OBA (tarif mensuel)	3 500 F CFA HT
2.1.1.7.2	Frais de gestion de compte prêt Tik Tak (tarif annuel)	2 400 F CFA HT
2.1.1.7.3	Frais de gestion de compte prêt Tik Tak + (tarif annuel)	5 600 F CFA HT
2.1.1.7.4	Frais de gestion de compte prêt Tik Tak Prestige (tarif annuel)	9 600 F CFA HT
2.1.1.8	Arrêté de compte	Gratuit
2.1.1.9	Relève d'Identité Bancaire (RIB)	Gratuit
2.1.1.10	Autres types de conditions débitrices	14,75 % HT
2.1.1.11	Assurance prévoyance obsèques en fonction de la formule choisie, de l'âge de l'assuré, du montant des capitaux et du mode de paiement	Non Applicable
2.1.1.12	Assurance automobile	Selon l'offre de l'assureur
2.1.2	Relevés de compte	
2.1.2.1	Mensuel	Gratuit
2.1.2.2	A la demande (mois en cours)	2 000 F CFA HT
2.1.2.3	Autre période (tarif par mois)	2 500 F CFA HT
2.1.3	Relève récapitulatif des frais annuels	Gratuit
2.1.4	Autre types de relevé de comptes	1 000 F CFA HT
2.1.5	Attestations bancaires	
2.1.5.1	Attestation de solde	20 000 F CFA HT
2.1.5.2	Attestation de non engagement	20 000 F CFA HT
2.1.5.3	Autres types d'attestations bancaires	20 000 F CFA HT
2.1.5.4	Attestation de non-redevance Tik Tak	10 000 F CFA HT
2.1.6	Frais de timbre pour versement d'espèces en compte	Au réel
2.1.7	Frais pour procuration	Gratuit
2.1.8	Conditions créditrices	
2.1.8.1	Plan d'épargne et autres produits d'épargne contractuelle	Non Applicable
2.1.8.2	Autres dépôts et produits d'épargne	Min 3,5% / an
2.1.8.3	Intérêts créditeurs pour les plans d'épargne et autres produits d'épargne contractuelle	Min 3,5% / an
2.1.8.4	Intérêts créditeurs pour les comptes d'épargne simple	3,5% / an HT
2.1.8.5	Intérêts créditeurs sur les bons de caisse et comptes à terme	Selon les conditions inscrites au contrat
2.1.8.6	Autres conditions créditrices	Min 3,5% / an
2.2	Moyens de paiement	
2.2.1	Chèques	
2.2.1.1	Délivrance de chèque	
2.2.1.1.1	Chèques barrés non endossables/Carnet	Premier gratuit / 25 feuilles 3500 F CFA HT 50 feuilles 7 000 F CFA HT (*) Droit de timbre : 120 F CFA/feuille
2.2.1.1.2	Chèques non barrés	Gratuit
2.2.1.1.3	Lettre-chèques	Non Applicable
2.2.1.1.4	Chèques de banque sur place	10 000 F CFA HT
2.2.1.1.5	Chèques de banque UEMOA	10 000 F CFA HT
2.2.1.1.6	Chèques de banque sur compte en devises (minimum et maximum)	Non Applicable
2.2.1.2	Chèques de guichet	Non Applicable
2.2.1.3	Certification de chèque	
2.2.1.4	Frais pour annulation de chèque de banque	5 000 F CFA HT
2.2.1.5	Opposition sur chèque ou chèque par l'émetteur	5 000 F CFA HT
2.2.1.6	Renouvellement d'opposition sur chèque ou chèque par l'émetteur	Non Applicable
2.2.1.7	Frais de destruction de chèque	5 000 F CFA HT
2.2.1.8	Frais de rejet payé suite à l'absence ou l'insuffisance de provisions OBA	10 000 F CFA HT
2.2.1.9	Forfait chèque payé (chèque confrère)	10 000 F CFA HT
2.2.1.10	Expédition de chèque à domicile (sous pli simple)	2 000 F CFA HT
2.2.1.11	Expédition de chèque à domicile (sous pli recommandé)	3 000 F CFA HT
2.2.1.12	Autres types de chèques	Non Applicable
2.2.1.13	Assurance perte et vol des moyens de paiement	Non Applicable
2.2.1.14	Encasement de chèques	
2.2.1.14.1	Encasement de chèques dans l'UEMOA	Gratuit

2.2.1.14.2	Encasement de chèques hors UEMOA	Non Applicable
2.2.2	Cartes bancaires	
2.2.2.1	Renouvellement / cotisation annuelle	
2.2.2.1.1	Carte privative	
2.2.2.1.2	Carte interbancaire (nationale ou UEMOA)	Non Applicable
2.2.2.1.2.1	Coût des retraits aux Guichets Automatiques de Banque (GAB) de la banque du client	Non Applicable
2.2.2.1.2.2	Consultation de solde aux Guichets Automatiques de Banque de la banque du client	Non Applicable
2.2.2.1.2.3	Coût des retraits aux Guichets Automatiques de Banque (GAB) des confrères de la zone UEMOA	Non Applicable
2.2.2.1.2.4	Mini-relevé	Non Applicable
2.2.2.1.2.5	Frais de gestion mensuels	Non Applicable
2.2.2.1.2.6	Frais annuels	Non Applicable
2.2.2.1.3	Les services de transfert rapide de fonds développés par d'autres institutions bancaires au sein de leur groupe	Non Applicable
2.2.2.1.4	Carte interbancaire (avec VISA, MASTERCARD, etc.)	Non Applicable
2.2.2.1.5	Carte prépayée	5 000 F CFA TTC
2.2.2.1.5.1	Chargement de la carte	
2.2.2.1.5.1.1	Chargement de la carte / Caisse Orange Bank	2 % TTC
2.2.2.1.5.1.2	Chargement de la carte / Orange Money	1% TTC
2.2.2.1.5.2	Retrait Guichets Automatiques de Banque (GAB) OBA	Non Applicable
2.2.2.1.5.3	Retrait Guichets Automatiques de Banque (GAB) Côte d'Ivoire et sous région (ZonuUEMOA)	500 F CFA TTC
2.2.2.1.5.4	Retrait Guichets Automatiques de Banque (GAB) à l'international (hors UEMOA)	2 % Plus 500 F CFA HT
2.2.2.1.5.5	Transfert de carte à carte	2 % TTC
2.2.2.1.5.6	Achat Terminal de Paiement Electronique (TPE) en Côte d'Ivoire et Zone UEMOA	Gratuit
2.2.2.1.5.7	Achat Terminal de Paiement Electronique (TPE) à l'international (hors UEMOA) et internet	
2.2.2.1.5.7.1	Achat Terminal de Paiement Electronique (TPE) à l'international (hors UEMOA)	2 % HT Plus 500 F CFA HT
2.2.2.1.5.7.2	Achat sur internet	2 % HT Plus 650 F CFA HT
2.2.2.1.5.8	Consultation de solde sur Guichets Automatiques de Banque (GAB)	500 FCFA TTC
2.2.2.1.5.9	Autorisation refusée sur les Guichets Automatiques de Banque (GAB) et Terminaux de Paiements Electroniques (TPE)	Non Applicable
2.2.2.1.5.10	Autorisation insuffisante sur les Guichets Automatiques de Banque (GAB) et les Terminaux de Paiements Electroniques (TPE)	500 F CFA HT
2.2.2.1.5.11	Remplacement de la carte	5 000 F CFA HT
2.2.2.1.5.12	Relève de compte en ligne	Gratuit
2.2.2.1.5.13	Assistance clientèle par un opérateur banque OBA	Gratuit
2.2.2.2	Délivrance de carte supplémentaire	Non Applicable
2.2.2.3	Correction de carte en urgence	Non Applicable
2.2.2.4	Frais de reconfirmation de carte (sauf déféctuosité)	5 000 F CFA TTC
2.2.2.5	Rédaction de code confidentiel	Gratuit
2.2.2.6	Demande d'autorisation pour dépassement de plafond	Non Applicable
2.2.2.7	Opposition carte	
2.2.2.7.1	Par le client : perte ou vol	Gratuit
2.2.2.7.2	Par la banque : usage abusif (particulier)	Gratuit
2.2.2.8	Frais de non restitution de carte en opposition/usage abusif	Non Applicable
2.2.2.9	Modification de contrat (carte, plafond, ...)	Non Applicable
2.2.2.10	Expédition à domicile : frais d'envoi minimum	Paiement à livraison : 1 000 F CFA TTC Paiement par Orange Money : Gratuit
2.2.2.11	Ouverture de dossier de fraude	Non Applicable
2.2.2.12	Frais de gestion des cartes	500 F CFA TTC
2.2.2.13	Prestations Services Monétaires (consultation/édition de solde ; consultation/édition de solde d'historique)	
2.2.2.13.1	Retrait d'espèces dans les Distributeurs Automatiques de Billets (DAB)	
2.2.2.13.1.1	Distributeurs Automatiques de Billets (DAB) de la banque du client	Non Applicable
2.2.2.13.1.2	Distributeurs Automatiques de Billets (DAB) autres banques locales (GIM UEMOA)	500 F CFA TTC
2.2.2.13.1.3	Distributeurs Automatiques de Billets (DAB) hors zone UEMOA	2% + 500 F CFA HT
2.2.2.13.2	Services accessibles via les Guichets Automatiques des Banques/ Distributeurs Automatiques de Billets	
2.2.2.13.2.1	Consultation/édition de solde dans la banque du client	Non Applicable
2.2.2.13.2.2	Consultation/édition de solde dans les autres banques locales et UEMOA	500 F CFA HT
2.2.2.13.2.3	Consultation/édition d'historique de solde	Non Applicable
2.2.2.14	Paiements	
2.2.2.14.1	Dans la zone UEMOA	Gratuit
2.2.2.14.2	Hors de la zone UEMOA	2% + 500 F CFA (HT) pour TPE 2% + 650 F CFA (HT) pour Achat en ligne

2.2.3	Virements et Prélèvements	
2.2.3.1	Virements	
2.2.3.1.1	Domiciliation de salaires	Gratuit
2.2.3.1.2	Virement interne reçu ou émis (de compte à compte dans la banque)	Gratuit
2.2.3.1.3	Virement sur place vers un tiers (STAR-UEMOA)	2 500 F CFA HT
2.2.3.1.4	Virement entre agences en faveur d'un tiers	Non Applicable
2.2.3.1.5	Virement dans l'UEMOA (STAR-UEMOA)	5 000 F CFA HT
2.2.3.1.6	Encasement de virements nationaux, communautaires et internationaux	Gratuit
2.2.3.1.7	Mise en place de Virement Permanent local ou autre	
2.2.3.1.7.1	Création du dossier	Gratuit
2.2.3.1.7.2	Exécution de l'opération	OBA GRATUIT CONFRÈRES 2 500 F CFA HT
2.2.3.1.8	Modification de Virement Permanent	1 000 FCFA HT
2.2.3.1.9	Mise à disposition de fonds	5 000 FCFA HT
2.2.3.2	Prélèvements	
2.2.3.2.1	Mise en place de l'autorisation de prélèvement	
2.2.3.2.1.1	Création du dossier	Non Applicable
2.2.3.2.1.2	Exécution de l'opération	Non Applicable
2.2.3.2.2	Frais d'opposition sur avis de prélèvement	Non Applicable
2.2.3.2.3	Frais sur impayé prélèvement	Non Applicable
2.2.3.2.4	Paiement d'un prélèvement	Non Applicable
2.2.3.2.5	Remise d'avis de prélèvement (support télétransmission)	Non Applicable
2.2.3.2.6	Frais de prélèvement payé (sans provision)	Non Applicable
2.2.3.2.7	Rejet de prélèvement à l'initiative du client	Non Applicable

### III - Services bancaires

3.1	Dates de valeurs appliquées	
3.1.1	Virements reçus	Crédit au plus tard le premier jour ouvré suivant celui de la réception du virement
3.1.2	Remise de chèque	Crédit au plus tard le premier jour ouvré suivant celui d'encaissement
3.1.3	Remise d'effets à l'escompte	Décompte du jour de la remise, crédit valeur, premier jour ouvré suivant celui de la remise
3.1.4	Virements émis, domiciliation d'effets, paiement de chèques	Débit le premier jour ouvré précédent celui du paiement ou de l'exécution de l'opération
3.1.5	Versement et retrait d'espèces	Crédit et débit le jour de l'opération
3.1.6	Livret d'épargne	Crédit le premier jour de la quinzaine, suivant le jour du versement et débit le premier jour de la quinzaine précédant le retrait
3.2	Frais liés aux services bancaires	
3.2.1	Dépôt d'espèces dans la banque du client quel que soit le guichet (hors acquittement de frais de timbre fiscal)	Gratuit

3.2.2	Retrait d'espèces dans la banque du client quel que soit le guichet, à l'exception des opérations par chèques de guichet	Gratuit
3.2.3	Emission chèque de banque en FCFA	10 000 F CFA HT
3.2.4	Emission chèque de banque en autres devises	Non Applicable
3.2.5	Rejet de chèque	Sans ou insuffisance de provision 10 000 F CFA HT Autres motifs : GRATUIT
3.2.6	Demande d'opposition	15 000 F CFA HT
3.2.7	Incident sur compte (ATD, Saisie-arrêt)	50 000 F CFA HT
3.2.8	Protêt	50 000 F CFA HT
3.2.9	Frais de circulation	50 000 F CFA HT
3.2.10	Changement de signature	Gratuit
3.2.11	Modification d'intitulé de compte	Gratuit
3.2.12	Changement d'éléments constitutifs du dossier du client, notamment d'identification	Gratuit
3.2.13	Changement de garde de titre	Gratuit
3.2.14	Frais de rattachement	Gratuit
3.2.15	Frais de Saisie-attribution Avis à Tiers Détenteur (ATD)	50 000 F CFA HT
3.2.16	Frais de reclassement	Négociable

### IV - Services banque à distance

4.1	Avis de débit et de crédit par voie électronique	Gratuit
4.2	Banque en ligne (application mobile Orange Bank Africa)	
4.2.1	Accès au service de consultation et de gestion de compte sur internet	Gratuit
4.2.2	Virement interne	Gratuit
4.3	Gestion internet, téléphone mobile (par type de produit adressé)	Gratuit
4.4	Virement électronique vers un autre établissement bancaire	
4.4.1	Virement vers un autre établissement bancaire (SICA/UEMOA)	2 500 F CFA HT
4.4.2	Virement vers un autre établissement bancaire (STAR/UEMOA)	Non Applicable
4.5	Banque par téléphone (accès au guide vocal)	Non Applicable
4.6	Service SMS	Gratuit
4.7	Accès au service de consultation et de gestion de compte sur internet et internet mobile (seuls les coûts sont à la charge du client)	
4.7.1	MoneyBank	
4.7.1.1	Subscription	Gratuit
4.7.1.2	Demande de solde	Gratuit
4.7.1.3	Mini relevé	Gratuit
4.7.1.4	Transfert Banque vers compte Orange Money	500 F CFA TTC
4.7.1.5	Transfert compte Orange Money vers Banque	
	Particulier	Tarifs
	1 000 FCFA à 20 000 F CFA	800 F CFA TTC
	20 001 FCFA à 50 000 F CFA	1 250 F CFA TTC
	50 001 FCFA à 100 000 F CFA	1 500 F CFA TTC
	101 000 FCFA à 250 000 F CFA	2 000 F CFA TTC
	250 001 FCFA à 1 500 000 F CFA	3 000 F CFA TTC
4.8	Téléchargement de fichiers WEB (demande de relevés de compte en ligne)	Gratuit
4.9	Transfert de la carte vers le portefeuille Orange Money	1% TTC

### V - Gestion des incidents de paiement

5.1	Frais de déclaration d'opposition à la Banque Centrale	15 000 F CFA HT
5.2	Frais de mainlevée d'opposition Banque Centrale	Gratuit
5.3	Lettre de relance pour compte débiteur (pli simple)	Gratuit
5.4	Lettre de relance pour compte débiteur (pli recommandé)	Gratuit
5.5	Lettre de déclaration à la CIP	15 000 F CFA HT
5.6	Lettre d'information préalable au rejet de chèque sans provision	15 000 F CFA HT
5.7	Certificat de non-paiement	Gratuit
5.8	Autres frais pour incidents de paiement	Gratuit

### VI - Opérations de change

6.1	Achat et vente de billets de banque (commission manipulation achat et vente)	Euro : achat gratuit, vente 2% HT client OBA Dollars : achat gratuit, vente 2% HT client OBA Achat autres clients, Non Applicable
6.2	Achat et vente de chèques de voyage en Euro (commission à prévoir)	Non Applicable
6.3	Achat et vente de chèques de voyage en autres devises cotées (commissions à prévoir)	Non Applicable

### VII - Opérations de crédit

7.1	Crédit à la consommation (taux d'intérêt à déterminer par rapport au MTD+Marge)	
7.1.1	Découvert en compte convenu et non formalisé (MTD+Marge)	14,75% HT
7.1.1.1	Commission d'arrangement / commission d'accord de négociation	5 000 FCFA HT
7.1.2	Découvert en compte convenu et formalisé (MTD+Marge)	14,75% HT
7.1.3	Facilités de caisse	14,75% HT
7.1.4	Autres crédits à court terme	
7.1.4.1	Prêt about	
7.1.4.1.1	Taux	Modifiable suivant les conventions 10,75% HT* Max (12-60 Mois)
7.1.4.1.2	Frais de dossier	Modifiable suivant les conventions Min : 50 000 FCFA HT
7.1.4.1.3	Assurance vie ou invalidité absolue	0,45%* adossée à la durée du crédit (*) Min 0,45% Max en fonction de la surprime appliquée par l'assureur suite à l'analyse médicale et à l'âge de l'emprunteur
7.1.4.1.4	Epargne de garantie	15 à 30% à constituer sur la durée du crédit
7.1.4.2	Prêt Auto	
7.1.4.2.1	Taux	Modifiable suivant les conventions 10,75% HT* Max (12-60 Mois)
7.1.4.2.2	Frais de dossier	Modifiable suivant les conventions 1% HT
7.1.4.2.3	Assurance tous risques / GPS / Gage	* Montant assurance fonction du coût du véhicule
7.1.4.3	Prêt Tik Tak de 5 000 FCFA à 50 000 FCFA sur un mois	1,15% sur la période dont 1% en frais de dossier
7.1.4.4	Prêt Tik Tak+ de 51 000 FCFA à 500 000 FCFA sur trois mois	3,39% sur la période dont 3% en frais de dossier
7.1.4.5	Prêt Tik Tak Prestige de 501 000 FCFA à 1 000 000 FCFA sur six mois	6,89% sur la période dont 6% en frais de dossier
7.1.4.6	Epargne de garantie Tik Tak + / Tik Tak Prestige à partir de 101 000 FCFA	30% à constituer à la prise du crédit et gelé jusqu'à remboursement total
7.1.4.7	Pénalités de retard prêt Tik Tak / Tik Tak + / Tik Tak Prestige	10% du capital restant dû
7.1.4.8	Autres crédits à court terme (TBB+Marge)	11% HT
7.2	Crédits à l'habitat	
7.2.1	Moyen terme (MTD+Marge) / Long terme (MTD+Marge)	
7.2.1.1	Taux	Modifiable suivant les conventions 10,75% HT* Max (240 mois maximum)
7.2.1.2	Frais de dossier	Modifiable suivant les conventions Min : 1% HT
7.2.1.3	Assurance Décès invalidité / MRH / Assurance tout risque chantier	Selon la durée et le montant emprunté
7.3	Crédit bail	
7.3.1	Mobilier	Non applicable
7.3.2	Immobilier	Non applicable

7.4	Autres opérations connexes aux opérations crédits	
7.4.1	Frais de mainlevée d'hypothèque	50 000 F CFA HT
7.4.2	Assurance sur prêts particuliers	Cf. Points 7.1.4.1.3 (Prêt Alout), 7.1.4.2.3 (Prêt Auto), 7.2.1.3 (Crédits à l'habitat)
7.4.3	Mainlevée hypothèque partielle ou totale (hors frais notariés et d'enregistrement)	50 000 F CFA HT
7.4.4	Frais de mainlevée de promesse d'hypothèque	Non Applicable
7.4.5	Demande d'édition de tableau d'amortissement	Gratuit
7.4.6	Frais d'impayé prêt Tik Tak	10% du capital restant du
7.4.7	Frais d'état d'engagement	Non Applicable
7.4.8	Frais d'antidote	Non Applicable
7.4.9	Frais d'étude des dossiers de prêt	Cf. Points 7.1.4.1.2 (Prêt Alout), 7.1.4.2.2 (Prêt Auto), 7.2.1.2 (Crédits à l'habitat)
7.4.10	Autres opérations de crédit	Non Applicable
7.4.11	Autres assurances sur prêts particuliers	Non Applicable